

 <p>Présent pour l'avenir</p> <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie</p> <p>Service Transport Infrastructures</p> <p>Division Infrastructures Déplacements</p> <p>Pôle Maîtrise d'Ouvrage Routière</p>	COMPTE RENDU DE REUNION	
	Objet : RN 12 – Déviation de Saint-Denis-sur-Sarthon et Pacé, aménagement du créneau de Gandelain – Comité technique	
	Date : 10 février 2015 Version :	Lieu : préfecture de l'Orne
	Participants : voir ci-dessous	
	Date de rédaction : 11 février 2015	Rédacteur du CR : E. Bogaert
	Diffusion : membres du comité technique	
Chemin d'accès informatique : \\Dbn-sbl-data01\dossiers\SERVICES\ST\did\Pole-mouvement\3_production\rn12\Fougères-Alençon\Alençon-Gandelain\A partir de 2011\1. Pilotage\Comité technique\Cotech n°4		

Nom	Titre	Présent	Absent excusé	Diffusion
M. Venant	Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne	x		x
Mme Lepifre-Meyer	Conseil Régional de Basse-Normandie/ Chef du pôle infrastructure exploitation			x
M. Leherissier Georges	Conseil Régional de Basse-Normandie	x		x
M. Munier	Conseil Général de l'Orne/ Chef du service grands projets			x
M. Julien	Maire de Saint-Denis sur Sarthon	x		x
M. Richard	Maire de Gandelain	x		x
M. Bernard	Maire de Pacé	x		x
M. Guy Jean	1er adjoint mairie de Pacé	x		x
M. Pueyo	Président Communauté Urbaine d'Alençon		x	
M. Rogue	Communauté Urbaine d'Alençon		x	x
M. Delignat	Chambre de métiers et de l'artisanat de Basse-Normandie	x		x
M. Pottier	Chambre de commerce et d'industrie d'Alençon			x
Mme Duclos	Chambre d'agriculture de l'Orne	x		x
Mme Guerchais	Association Faune et Flore de l'Orne		x	x
M. L'Honoré	Fédération départementale des chasseurs de l'Orne			x
M. Brault	Fédération départementale des chasseurs de l'Orne/Technicien	x		x
M. Soulard	Parc naturel régional Normandie Maine/Chargé de mission aménagement du territoire	x		x
M. Duval	CETE NC/chef de projet			x
M. Guillet	CETE NC/chargé d'études			x
M. Le Coz	Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest/ chef du SIR de Caen	x		x

M. Plomion	Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest/ SIR de Caen / chef de projet	x		x
M. Vitti	Direction Départementale des Territoires de l'Orne/ Service Urbanisme, circulation, risques			x
M. Le Moing	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Pays de Loire / Chef de la division maîtrise d'ouvrage routière		x	x
M. Puchalski	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie / Chef de la division maîtrise d'ouvrage routière	x		x
M. Bogaert	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie/ responsable d'opération à la division maîtrise d'ouvrage routière	x		x
M. Vanrullen	Bureau d'étude Verdi/chef de projet	x		x
M. Vanuxeem	Bureau d'étude Verdi	x		x

Introduction de la réunion par Monsieur le secrétaire général.

Le compte rendu de la précédente réunion du comité technique n'a pas fait l'objet de remarques. Celui-ci est donc validé.

En préambule, Monsieur le maire de Saint-Denis sur Sarthon s'étonne que des variantes nord, pour la déviation de Saint-Denis sur Sarthon soient encore étudiées et indique qu'un passage de la déviation au nord de Saint-Denis serait en contradiction avec les propos tenus par l'administration centrale lors d'un entretien qu'a eu Monsieur le Maire avec le secrétaire d'État chargé des transports fin 2014. La Maîtrise d'ouvrage (MOA) indique que la réglementation impose que toutes les solutions envisageables soient étudiées afin de justifier le choix de la solution finalement retenue. Étudier les variantes nord lors de la présente étude permet d'éviter qu'il ne nous soit demandé de le faire dans quelques mois. Les conclusions de cette étude (abandon des variantes nord) ne sont en l'occurrence par en contradiction avec ce qui a pu être indiqué par l'administration centrale.

Le bureau d'étude Verdi rappelle le contexte de l'étude et son avancement. Il rappelle ensuite les enjeux hiérarchisés ainsi que la solution d'aménagement finalement retenue, à savoir une déviation de Saint-Denis sur Sarthon et Pacé par une route à 2 voies bidirectionnelles et l'aménagement du créneau de dépassement de Gandelain.

Le bureau d'étude présente ensuite les différents fuseaux étudiés et leur comparaison.

- Monsieur Brault indique que la variante 4, qui consiste à réutiliser une partie de l'actuelle RN12 entre Saint-Denis sur Sarthon et Pacé sur un peu moins de 2 km, nécessitera la réalisation de giratoires qui occasionneront une augmentation du temps de parcours par rapport aux autres variantes. La MOA répond qu'effectivement cette variante nécessite un ou deux giratoires supplémentaires par rapport aux autres variantes. C'est un élément qui est pris en compte dans les comparaisons. Toutefois l'intérêt de cette variante en termes de gain mais surtout de fiabilisation du temps de parcours reste significatif compte tenu des difficultés de circulation dans la traversée de Saint-Denis sur Sarthon. Concernant le créneau de Gandelain, Monsieur Brault attire l'attention sur la difficulté, pour la petite faune, à traverser la voie en cas de glissière de sécurité continue en terre plein central. La MOA répond que ce principe de continuité de la glissière est une nécessité pour fermer les carrefours à niveau dans un objectif d'amélioration de la sécurité routière. Toutefois cette glissière de sécurité n'est pas nécessairement en béton, elle peut également être métallique et permettre dans ce cas le passage de certaines espèces. Ce point sera étudié plus précisément dans la suite des études. Enfin Monsieur Brault s'interroge sur la notion de biodiversité et la hiérarchisation des espèces entre elles : un cerf a-t-il plus ou moins de valeur qu'une moule perlière ?

- Madame Duclos souhaite que soit ajoutée dans le tableau de synthèse des enjeux à prendre en compte, une ligne sur le morcellement du parcellaire agricole. La MOA indique que les tableaux reprennent les enjeux identifiés suite au diagnostic du site. Cet enjeu n'avait pas été retenu, toutefois il est bien pris en compte dans l'enjeu sur la consommation d'emprise. Cet aspect sera toutefois mieux mis en évidence. Mme Duclos indique également qu'en cas de réaménagement nécessaire du parcellaire agricole, l'aménagement foncier avec inclusion d'emprise est à privilégier, lorsque, comme c'est le cas pour ce projet, des réserves foncières à hauteur des emprises nécessaires existent.
- Monsieur Soulard indique que le projet interceptera nécessairement le GR36 qui traverse le secteur d'étude du nord au sud et qu'il existe un projet d'aménagement de la voie de chemin de fer, désormais inutilisée, en voie verte. Ce projet n'est plus porté par aucune collectivité, toutefois sa faisabilité doit être maintenue. La MOA répond que quelle que soit la variante retenue in fine, la voie verte reste faisable mais que ces deux points seront pris en compte. *Post réunion : après vérification, ces deux éléments figurent bien dans le diagnostic sur le milieu humain.*

En conclusion de cette présentation, il est acté :

- que les variantes passant au nord de Saint-Denis sur Sarthon doivent être abandonnées compte tenu notamment de leur impact sur le développement de la commune, sur le monument historique « La Forge », sur le paysage et sur les zones humides.
- que la variante 3 semble présenter le plus d'avantage selon l'analyse comparative.
- que les variantes 1 et 4 présentent également des éléments favorables et qu'elles ne peuvent être écartées dès les présentes études. En conséquence, dans le cadre des études préalables, les variantes 1, 3 et 4 devront être étudiées plus finement.

Ces conclusions ne suscitent pas de remarques de la part des participants à cette réunion

Suite à donner :

- Les études doivent être finalisées sous 1 mois avec la rédaction du document définitif regroupant l'ensemble des phases (diagnostic et définition/hierarchisation des enjeux, définition du scénario et de l'option de référence, définition et comparaison des familles de solutions) qui ont été présentées lors des 4 comités techniques.
- Ce dossier d'opportunité sera transmis à la Direction Générale des Infrastructures et de la Mer qui devrait ensuite passer une commande auprès de la DREAL Basse-Normandie pour poursuivre les études au stade études préalables à l'enquête publique. Ce dossier d'opportunité sera également transmis aux membres du comité techniques qui pourront faire part de leurs remarques.
- Un bureau d'étude sera recruté pour réaliser les études et les différents dossiers (étude d'impact, étude d'incidence Natura 2000, évaluation socio-économique) qui nous permettront de porter le projet à l'enquête publique. A noter qu'une concertation du public (type L300-2) sera réalisée au cours des études préalables, avant le choix de la variante à porter à l'enquête publique.

Prochaine réunion du comité technique à l'automne 2015 dans le cadre des études préalables

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet,
Secrétaire Général



Patrick VENANT